

# COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE INFRA FLASH CSE

## CHANGEMENT DE PRÉSIDENT DU CSE : UN NON ÉVÈNEMENT

Le directeur général de CIS (Cloud Infrastructure Services) France, Olivier Tarrit, prend du galon dans le groupe Capgemini et quitte donc la présidence du CSE Infra. A noter que CIS France est le nom officiel du périmètre Infra : c'est trompeur, puisque le cloud, de l'aveu même de la direction, ne représente qu'une partie des activités Infra.

Son successeur, Cédric Le Yeuc'h, se présente : il a 47 ans, il vient d'Accenture, etc. Certains élu-es, que nous ne nommerons pas, font des ronds de jambe. A la CGT, nous considérons que c'est un non évènement. Nous sommes sûrs que le nouveau dirigeant d'Infra, quels que soient ses qualités et ses défauts personnels, continuera à mener la même politique au service des cadres dirigeants et des actionnaires, au détriment des salarié-es.

## UNE AUGMENTATION DES EFFECTIFS EN TROMPE L'ŒIL (SUITE)

Dans le dernier flash CSE, nous parlions d'une augmentation des effectifs en trompe-l'œil pour l'année 2021 sur Infra. C'est encore plus vrai sur le mois de janvier 2022. Nous sommes maintenant 5812, soit 532 de plus. Mais si on ne tient pas compte des 551 collègues Appli qui ont rejoints au 1er janvier le pôle cybersécurité d'Infra, cela aboutit à une baisse réelle des effectifs de 19 salarié-es. La direction, quant à elle, y voit « une légère croissance » : quand il s'agit de son fric, la direction sait toujours mieux compter.

## UN PROJET DE LA DIRECTION TOUJOURS PAS TOP

Nous vous en avons déjà parlé dans les flashes de février et de juin 2021, la direction a déployé sur les sites de Montbonnot (près de Grenoble) et du Bourget du Lac (près de Chambéry), qui regroupent environ 500 salarié-es Infra, un outil de déclaration des horaires de travail appelé Time Of Presence (TOP).

Pour la direction, il n'y a pas de soucis, le pilote suit son cours. Les 1512 alertes détectées par l'outil en 5 mois : non ce n'est pas trop élevé, et puis il y a aussi des erreurs de saisie (mais la direction est incapable d'en donner la proportion), et le reste est traité par les managers. Les bugs de cet outil maison : c'est en cours

de correction (mais la direction est incapable de dire quelle est la dernière version du produit). Et la direction fait du blabla sur le « process d'amélioration continue ».

Les retours effectués par les salarié-es auprès des représentants locaux de la CGT ou d'autres organisations syndicales sont très différents. En raison du manque de convivialité et des dysfonctionnements récurrents du produit, des salarié-es ont renoncé à saisir leurs horaires réels et reconduisent de semaine en semaine un modèle de semaine standard qui ne correspond pas au travail qu'ils effectuent. Des salarié-es reçoivent des injonctions

orales de leur management pour corriger leurs saisies, par exemple en cas de dépassement de la durée de travail pour ne pas que leurs heures supplémentaires soient déclarées.

La direction n'a bien sûr pas corrigé le principal dysfonctionnement signalé par la CGT, c'est-à-dire le fractionnement du temps de repos pour les salarié-es intervenant en astreintes ou en opérations planifiées, en violation du code du travail. Rappelons que la société Capgemini TS a été condamnée au pénal en première instance le 4 mai 2021 pour non-respect du droit au repos des salarié-es intervenant lors de périodes d'astreintes.

## REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

ENQUÊTE SUR LES SALAIRES - NAO :  
<https://ouvaton.link/tGNAhf>



facebook.com/CGTCAPGEMINI



@CGT\_Capgemini



linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini



@cgtcapgemini



lacgtcap.org / contact@cgt-capgemini.fr

#SYNDIQUEZ-VOUS  
CGT-CAPGEMINI.FR

# COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE INFRA

## SUITE FLASH CSE

### CSSCT : DES ENQUÊTES PRÉJUDICABLES AUX SALARIÉ·ES

Le secrétaire de la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) déclare que la CSSCT peut déclencher des enquêtes comme elle le veut et qu'elle en a fait 2 en 2020. La CGT réplique en séance que la CSSCT étant une commission du CSE, elle doit être mandatée par le CSE pour faire une enquête.

Les retours effectués par les salarié·es auprès des élu·es CGT font apparaître que ces enquêtes de la CSSCT ont eu des conséquences très dommageables sur la santé et les conditions de travail des salarié·es. Dans un cas, cela a servi à la direction pour mettre en place un modèle d'organisation du travail dont les salarié·es ne veulent pas. Dans l'autre cas, cela a permis de colporter des rumeurs détestables à l'encontre de salarié·es.

On comprend mieux pourquoi la CFDT et ses alliés, qui gèrent le CSE infra, ont refusé tout représentant de la CGT à la CSSCT.

### LA MAJORITÉ DES ÉLU·ES DU CSE A TROUVÉ UNE « GRANDE CAUSE » À DÉFENDRE

Chaque début d'année, la direction organise une « cérémonie des vœux » durant laquelle elle s'autocongratule pour les bons résultats enregistrés l'année précédente. Deux représentant·es du CSE y sont invité·es. Or il y a 3 candidatures : 1 CFDT, 1 CFTC et 1 CGC. La direction veut s'en tenir à 2, faisant remarquer que dans l'ordre du jour de cette réunion du CSE, qui a été co-signé par le secrétaire CFDT du CSE, il est explicitement stipulé la désignation de 2 représentant·es. La majorité des élu·es du CSE en réclame 3, la direction refuse...

En tout, le CSE a passé 1h15 sur ce point, de dialogues de sourds en suspensions de séance. La CGT n'est pas intervenue. Nous avons en effet la faiblesse de considérer que ce sujet, 2 ou 3 représentant·es du CSE à ce pince-fesses de la direction, est accessoire et surtout très éloigné des préoccupations des salarié·es. Et nous constatons que nous sommes souvent bien seul·es lorsque nous bataillons contre la direction sur des questions qui impactent largement les salarié·es, comme les salaires, les conditions de travail, la santé au travail, etc.

### REJOINDRE LA CGT CAPGEMINI

ENQUÊTE SUR LES SALAIRES - NAO :  
<https://ouvaton.link/tGNAhf>



#SYNDIQUEZ-VOUS  
**CGT-CAPGEMINI.FR**



facebook.com/CGTCAPGEMINI



@CGT\_Capgemini



linkedin.com/company/syndicat-cgt-capgemini



@cgtcapgemini



lacgtcap.org / contact@cgt-capgemini.fr